



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

A la demande du Client, L'entreprise Leu Portail – Outremer Formation lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

L'entreprise Leu Portail - Outremer Formation convient avec le Service Formation du Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont adressés au Service Formation du Client et/ou au stagiaire.

### PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous nos prix sont indiqués net de taxes. Pour toutes prestations n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle, ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité.

Sauf mention contraire, pour toute inscription à une Formation Inter-Entreprises ou Intra-Entreprise, le déjeuner du stagiaire reste à la charge du Client.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de l'entreprise Leu Portail à 30 jours date de facture.

### REGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- l'indiquer explicitement sur la convention et de transmettre à l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce.

### REFUS DE COMMANDE

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

### CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client dans les meilleurs délais. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

### CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT PAR LE CLIENT

Toute annulation ou demande de report par le Client doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse [contact@outremerformation.com](mailto:contact@outremerformation.com) selon les modalités ci-après :

- Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, sous réserve de formuler sa demande 10 jours ouvrés avant la date de la Formation.
- En cas d'annulation entre 4 et 9 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total de la formation.
- En cas d'annulation dans les 3 jours ouvrés avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 60% du coût total initial sera facturée au client.
- En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

### INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation pour les seuls besoins des dits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

### RENONCIATION

Le fait, pour l'entreprise Leu Portail - Outremer Formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### LOI APPLICABLE

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre L'entreprise Leu Portail - Outremer Formation et ses Clients.

### ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le demandeur pourra selon sa volonté choisir le tribunal d'instance ou de grande instance du lieu d'exécution de la prestation de service plutôt que le lieu du domicile du défendeur. A défaut le Tribunal de Commerce de Saint Denis, lieu de domiciliation du siège social L'entreprise Leu Portail - Outremer Formation sera le compétent pour régler le litige.